

se destinent à occuper des places publiques, ou à exercer des professions qui demandent des connaissances plus étendues, et qui supposent une éducation plus parfaite.

“ L'éducation commune et ordinaire, continue-t-il, consistera dans les connaissances suivantes :

“ Bien savoir lire et écrire en français et en anglais :—Connaître parfaitement par principes et par des exercices scholastiques, les règles de la lecture soutenue :—Avoir la connaissance des deux langues française et anglaise, enseignées par principes et de manière à pouvoir les parler et les écrire grammaticalement :—Apprendre, par enseignement et par étude, un traité abrégé de la Religion, qui puisse mettre un citoyen en état de connaître les principes de sa croyance, ses devoirs religieux, civils et moraux, d'une manière raisonnée et solide :—les règles de la politesse et de la civilité :—un cours complet d'Arithmétique enseignée par raisons et démonstrations, en faisant des applications des règles du calcul aux arts, aux métiers, au commerce et à tous les usages qu'on peut faire de l'arithmétique dans les besoins journaliers de la vie civile : une Géométrie pratique, pour aider à exercer les métiers et les arts mécaniques :* un cours de Géographie au moyen duquel chacun puisse lire avantageusement l'histoire, les relations de voyageurs et les papiers-nouvelles :—un abrégé de Chronologie et d'Histoire sacrée, avec les élémens de l'Histoire ancienne et moderne :—une idée juste des Sciences, des Arts et des Métiers, pour en donner l'avant-goût, disposer à les étudier, apprendre à en raisonner pertinemment.

“ On donnera une attention particulière à l'étude de l'Histoire et de la Géographie du pays :—On donnera aux jeunes gens des instructions propres à les rendre capables de gérer et de conduire des affaires :—On les accoutumera à réfléchir sur ce qu'ils apprennent, à s'en entretenir entre eux, à en rendre compte de temps en temps à leurs instituteurs et à raisonner juste :—On formera les jeunes gens de bonne heure aux conversations raisonnées et suivies, aux narrations et au style épistolaire.”

Toutes ces connaissances sont du ressort de l'enseignement commun ou vulgaire ; quant à l'éducation achevée ou entière, elle comprendra en outre :

* La Géométrie pratique doit apprendre aux artisans à dresser des plans réguliers ; à faire des mesurages et des évaluations de lignes, de surface, de solidité ; à cuber des pièces de bois ; à faire des toisés ; à déterminer d'après les dimensions données d'un édifice, la quantité précise de matériaux de chaque espèce qui doivent entrer dans sa construction. Ceux d'entre eux qui sont en mesure de se charger de bâtir des églises, des palais, ou d'autres édifices réguliers et ornés, doivent ajouter à ces notions une connaissance suffisante des principes et des règles de l'Architecture, pour pouvoir les construire avec plus de solidité, de commodité et d'élégance. Ils doivent tous être capables d'écrire des billets, des reçus, des quittances, des devis d'ouvrages, des marchés, des lettres d'affaires, et de tenir des comptes.